

# TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE LIGNES



## FRAIS DE DÉPLACEMENTS ET AUTRES INDEMNITÉS Du 26 avril 2026 au 24 avril 2027

Frais de chambre et pension à la semaine ( + de 120 km) - article 24.13 2) c)	
Montant à la semaine de 5 jours	Passe de 875 \$ à 920 \$
Montant par journée additionnelle de travail	Passe de 175 \$ à 184 \$
Frais de chambre et pension à la semaine (+ de 480 km) NOUVELLE STRATE (6° PENSION)	
Montant à la semaine de 5 jours	1105 \$
Montant par journée additionnelle de travail	221 \$
Kilométrage- article 24.13 2) a) et b) Calculé par <i>Google Maps</i> à partir de l'adresse sur le certificat de compétence	
<u>10 % à la signature</u>	
5 % au 26 avril 2026	
5 % au 25 avril 2027	
4 % au 30 avril 2028	
+ de 60 kilomètres	Passe de 49,61 \$ à 52,09 \$
+ de 85 kilomètres	Passe de 70,27 \$ à 73,78 \$
Véhicule - article 24.02 3)	
Utilisation du véhicule personnel	0,54 \$ /km
Équipements de sécurité - article 26.06 5)	
Équipement de sécurité	0,65 \$ /heure travaillée
Casque de sécurité (s'il y a lieu)	0,05 \$ /heure travaillée
Habits ignifuges-article 26.06 13) a) et b)	
1,35 \$ au 26 avril 2026	
1,40 \$ au 25 avril 2027	
1,45 \$ au 30 avril 2028	
Habits ignifuges	1,35 \$ /heure travaillée
Harnais de monteur de lignes - article 25.01 3)	
Harnais de monteuses de lignes (si utilisé, un minimum de 20 heures par semaine est payé)	1,00 \$ /heure travaillée
Indemnité de repas - article 21.13 3)	
Par repas	21 \$